

**52020 - Maintenance courante des collèges publics**

**Proposition de participation financière du  
Département à la rénovation des installations  
de chauffage de la cité scolaire KLEBER à  
Strasbourg, au raccordement du réseau de  
chaleur biomasse du quartier du Wacken, et  
proposition de convention de financement afférente**

**Rapport n° CP/2018/289**

**Service gestionnaire :**

J4-Immobilier

**Résumé :**

La Région, gestionnaire de la cité scolaire Kléber à Strasbourg a sollicité la participation financière du Département pour les travaux de raccordement du collège au réseau de chaleur biomasse du quartier du Wacken. Le collège Kleber de Strasbourg étant intégré à cette cité scolaire, le Département a la responsabilité des travaux pour la part relevant du collège.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'affecter la part de financement incombant au Département et d'autoriser le président à signer la convention de cofinancement.

La Région a fait part au Département de sa proposition d'engager un projet de raccordement de l'ensemble des bâtiments de la cité scolaire Kléber au réseau de chaleur biomasse du quartier du Wacken à Strasbourg.

Par ailleurs, le renouvellement du réseau de chauffage vétuste est nécessaire pour le moderniser, l'optimiser et pour lever un avis défavorable de la commission de sécurité sur les bâtiments gérés par la Région. La proposition émise par la Région permettrait aux deux collectivités, Département et Région, à la fois d'économiser de l'énergie du fait de la réalisation de travaux d'optimisation du réseau, et d'augmenter la part d'énergies renouvelables utilisée pour alimenter ses bâtiments en chauffage. Le taux prévisionnel de couverture des besoins par la biomasse est de 87 % et les émissions de CO2 évitées sont évaluées à 639 tonnes par an.

L'estimation du coût de l'opération s'élève à 2 623 333 € HT. La TVA de l'opération serait totalement portée par la Région qui récupérerait également l'intégralité du F.C.T.V.A.

Le financement de ces travaux serait assuré par la Région et le Département sur la base d'une clé de répartition fixée entre les collectivités, à savoir, 77,87 % pour la Région et 22,13 % pour le Département du Bas-Rhin. Cette clé de répartition tient compte du prorata du nombre d'élèves lycéens et collégiens au vu de la moyenne des fréquentations des 3 dernières années scolaires.

Le plan de financement envisagé pour cette opération est le suivant :

La Région, qui assure la maitre d'ouvrage de l'opération, financerait à hauteur de 1 427 641 € HT ;

Le Département s'engagerait à verser une participation de 546 965 € HT.

En cas de risque de dépassement du budget prévisionnel, ou avant toute modification technique pouvant induire de façon notable un changement fonctionnel ou une modification

du coût de l'opération, la Région informerait le co-financeur, fournirait tout élément justificatif et proposerait, le cas échéant, des alternatives.

Le Département du Bas-Rhin conviendrait alors à bref délai, de la réponse à apporter, soit par :

- modification du niveau de prestations ;
- révision des financements consentis ;
- évolution du programme et ou du calendrier de réalisation.

Cette opération inscrite dans le programme d'investissement des collèges adopté en mars 2017, est inscrite au budget sur la ligne 43046, et prévoit l'échéancier de paiement suivant :

Autorisation de Programme	CP2018	CP2019	CP2020
SUBCOLL002			
550 000 €	126 018 €	200 000 €	220 947 €

La Commission territoriale Eurométropole réunie le 13 septembre 2018 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

- décide de la participation du Département à la rénovation des installations de chauffage et le raccordement du collège Kléber à Strasbourg au réseau de chaleur biomasse du quartier Wacken, à hauteur de 546 965 € hors taxes ;
- décide d'approuver les termes du projet de co-financement à conclure avec la Région, pour la mise en œuvre de cette opération ;
- autorise son président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY